

PARIS, le 1<sup>er</sup> A<sup>r</sup>bre 1796, v. st.

M<sup>me</sup> Guérin & fils à Lyon



NOUS avons l'honneur de vous faire part de l'établissement que nous venons de former, sous la Raison de DU CAURROY ET TIRAN.

Nous nous occuperons de la Banque, de la Commission et en général de toutes les opérations dont notre Place est susceptible.

Dans les affaires que vous voudrez bien nous confier, nous ne vous laisserons rien à désirer par la plus scrupuleuse exactitude et notre zèle pour vos intérêts.

Veuillez prendre note de nos signatures.

Nous vous saluons très-sincèrement,

Du Caurroy & C<sup>ie</sup>

Sig.<sup>r</sup> de notre S.<sup>r</sup> Armand-Prosp<sup>r</sup> DU CAURROY,

Dufaurroy & C<sup>ie</sup>

Sig.<sup>r</sup> de notre S.<sup>r</sup> Joseph TIRAN,

24 Novembre 1796

Notre expérience & notre exactitude dans  
Rue Cadet, faubourg Montmartre, n° 8.

affaires, pourvu par un travail de plus vingt  
semaines et deux mois que suffisant pour les  
travaux de la ville qui nous occuperont de  
peu de temps, une correspondance  
également utile d'agréable nous  
concernant à leur adresse l'offre de  
nos Services.

Veuillez faire des postes de deux offres de première  
occasion pour approuver nos statutaires  
d'offre et de nos conditions, que nous  
n'ayons, si ce n'est l'urie de mesdames de  
l'autre part des mêmes dispositions par  
un tel avantage pour nos intérêts et notre  
entier dévouement.

Nous vous faisons ces louanges.

Du Cuirroy de Biran